



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

Adoption du calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2025

AVIS PUBLIC EST DONNÉ par la soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Placide.

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Lors de la séance ordinaire du 15 octobre 2024, aux termes de sa résolution 237-10-2025, le Conseil a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 qui se tiendront le 3^e mardi de chaque mois ainsi qu'il suit, et dont les séances ordinaires débuteront à 19 h 30 :

Mardi 21 janvier 2025	Mardi 18 février 2025
Mardi 18 mars 2025	Mardi 15 avril 2025
Mardi 20 mai 2025	Mardi 17 juin 2025
Mardi 15 juillet 2025	Mardi 19 août 2025
Mardi 16 septembre 2025	Mardi 21 octobre 2025
Mardi 18 novembre 2025	Mardi 16 décembre 2025

QUE les séances se tiendront à la salle Jean-Paul-Carières du bureau municipal :

Municipalité de Saint-Placide
281, montée Saint-Vincent
Saint-Placide (Québec)
J0V 2B0

Veuillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Saint-Placide, ce 16 octobre 2024

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie que j'ai publié l'avis ci-dessus le 16 octobre 2024 concernant l'adoption des séances régulières du Conseil pour l'année 2025, en l'affichant aux endroits désignés en vertu du Règlement 07-11-2023 relatif aux modalités de publication des avis publics et abrogeant le Règlement 2018-06-07.

EN FOI DE QUOI, j'ai donné ce certificat à Saint-Placide, ce 16 octobre 2024.

Lise Lavigne
Directrice générale et greffière-trésorière